

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/801  
2 février 1988

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Décision concernant le rétablissement d'un comité spécial sur  
des arrangements internationaux efficaces pour garantir les  
Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou  
la menace du recours aux armes nucléaires

(Adoptée à la 436ème séance plénière le 2 février 1988)

La Conférence du désarmement décide de rétablir pour la durée de sa session de 1988 un comité spécial chargé de continuer à négocier en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Eu égard à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui va se tenir prochainement, le Comité spécial fera rapport à la Conférence sur l'état d'avancement de ses travaux avant la conclusion de la première partie de la session de 1988. Il fera également rapport à la Conférence avant la fin de la seconde partie de sa session de 1988.